

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2017-52 du 19 décembre 2017 portant cessation de fonctions
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1731041S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la décision n° N 2010-19 du président de l'Établissement français du sang en date du 9 juin 2010 nommant M. Stéphane NOËL en qualité de directeur général délégué en charge de la production et des opérations,

Décide:

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur général délégué en charge de la production et des opérations exercées par M. Stéphane NOËL à compter du 31 décembre 2017.

Article 2

La décision n° DS 2017-42 du 17 octobre 2017 lui conférant délégation de signature est abrogée à compter de la même date.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 19 décembre 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS